

COMMUNE DE NIEDERANVEN	
Reçu le	
24-06-2024	
No courant 61836	Resp. cel/95
Copie à : .....	
Accusé de réception : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Aux membres du comité du SYVICOL

## Convocation

Madame, Monsieur,

Par la présente, conformément à l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous vous prions de bien vouloir assister à une réunion du comité du SYVICOL, qui aura lieu


**lundi le 8 juillet 2024 à 12h00 au siège du syndicat.**


### Ordre du jour :

1. Renouvellement de la délégation luxembourgeoises au sein du Comité européen des régions
2. Amendements parlementaires au projet de loi n°8089 relatif à la signature électronique des actes en matière administrative et portant modification de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique
3. Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 6 janvier 2023 déterminant le contenu minimal des délibérations du conseil communal et du collège des bourgmestre et échevins soumises à la transmission obligatoire ou à l'approbation ainsi que le type et le contenu minimal des documents à annexer
4. Organisation de réunions régionales avec les communes
5. Modifications budgétaires
6. Approbation d'un contrat de bail pour un garage
7. Rapport sur les activités du bureau
8. Divers

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Luxembourg, le 21 juin 2024  
Pour le bureau du SYVICOL,

  
Le secrétaire remplaçant,  
Gérard Koob

  
Le président,  
Emile Eicher